



Publié le : 04/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 2 juillet 2025 à 17 heures 00

Question n°1

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 juin 2025, le Conseil d'Administration a été convoqué une nouvelle fois le 25 juin 2025.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et a pu, à cette occasion, délibérer valablement sans condition de quorum.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA /
Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Ludovic FAGAUT /
Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne
pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 04 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250702-D00193510-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 mars 2025.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

Besançon

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 19 mars 2025

Besançon, le 26 mars 2025

Membres présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA /
Madame Valéry GARCIA / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX /
Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX /
Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Ludovic FAGAUT /
Madame Nadia GARNIER / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Claudine MAUGAIN /
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Tilale EL YOUSFI, Conseillère technique du Cabinet de la Maire
- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h02 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétences de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n°2 : Reprise anticipée du résultat 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les propositions de reprises anticipées présentées.

Question n°3 : Budget Primitif 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Madame WANLIN et Monsieur SCHEBATH présentent un diaporama sur le Budget primitif 2025.

Concernant le budget du service des repas à domicile, et notamment l'augmentation du prix d'achat des repas, Monsieur GOMES demande si l'appel à projets pour les fournisseurs de repas à domicile va bientôt être lancé.

Madame WANLIN répond par l'affirmative. Le CCAS sera peut-être amené à changer de fournisseur suite au renouvellement du marché.

Madame MARTIN souhaite avoir des exemples concrets de dépenses imprévues.

Monsieur SCHEBATH explique que des pannes d'équipement (climatisation, chaufferie,...), ou des variations au niveau du volume d'activité peuvent être qualifiées de dépenses imprévues. Il donne également l'exemple du coût de l'énergie en 2024, plus élevé que prévu et qu'il a fallu compenser par ces crédits.

Il précise que la nomenclature M57 ne prévoit pas de crédits pour dépenses imprévues, mais qu'il est tout de même sécurisant d'en prévoir pour faire face aux aléas. Ces crédits sont inscrits au Budget Principal, sans être préalablement affectés.

Madame MARTIN demande si les crédits pour dépenses imprévues permettent de rééquilibrer les budgets annexes.

Monsieur SCHEBATH répond par l'affirmative. Ces crédits sont affectés sur les lignes qui le nécessitent.

L'absence de crédits pour dépenses imprévues amènerait le CCAS à réinterroger les différentes lignes budgétaires.

Monsieur GOMES ajoute que l'inquiétude pourrait venir des difficultés de remplissage des résidences autonomie. Il serait compliqué de rééquilibrer le budget au vu de la perte importante que cela engendrerait.

Madame WANLIN indique que c'est effectivement ce qu'il s'est passé pendant la crise sanitaire, le taux d'occupation ayant chuté à 76 %, le budget annexe a été fortement impacté.

Monsieur M'BONGO demande quels sont les autres organismes financeurs mentionnés dans la diapositive relative à la provenance des recettes du CCAS.

Madame VOUILLOT répond qu'il peut s'agir de mutuelles, qui prennent en charge des heures d'aide à domicile pour leurs assurés.

Monsieur SCHEBATH précise qu'il y a très peu d'organismes concernés (0,43 %). Le principal est la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement d'Allocations Personnalisées au Logement (APL).

Madame MARTIN constate que le budget du service de restauration à domicile est toujours très déficitaire.

Madame WANLIN indique que l'activité du service est en baisse depuis quelques années. Il s'agit d'un service très concurrentiel, impacté par l'absentéisme au niveau des porteurs de repas.

Madame MARTIN se questionne quant à l'adaptation du service par rapport aux besoins des seniors et à la pauvreté qui s'accroît.

Madame WANLIN répond qu'il s'agit d'une hypothèse qu'il convient d'interroger.

Monsieur JOURNEAUX demande si les bénéficiaires sont fidèles au service de restauration à domicile malgré la concurrence.

Monsieur MILLOT répond par l'affirmative.

Madame WANLIN précise que tous les budgets sont à surveiller, budgets annexes comme budget principal.

Hormis la subvention de la Ville, les financements se raréfient. Elle rappelle que, depuis 2022, la Ville continue de financer le CCAS, sans condition de missions complémentaires (plan jeunes, aide alimentaire,...).

Madame MARTIN souhaite savoir si les résidences autonomie vont toutes bénéficier d'une rénovation énergétique.

Madame WANLIN répond que les rénovations se concentrent plutôt au niveau des logements, afin de renforcer l'attractivité des résidences autonomie.

La nouvelle résidence répondra aux normes énergétiques actuelles.

Elle ajoute que la question des ascenseurs est également prise en compte. Certaines résidences autonomie nécessiteraient d'en avoir un deuxième.

Monsieur BILLOD informe qu'une intervention sur l'ascenseur de la résidence autonomie Les Lilas est prévue prochainement et que celui-ci sera hors service pendant 2 semaines.

Madame VOUILLOT explique qu'il s'agit d'une mise aux normes obligatoires. Les travaux sont importants et ne peuvent pas être réalisés la nuit. Il n'est pas non plus possible de remettre l'ascenseur en service chaque soir.

Elle précise que plusieurs résidences sont concernées et que la première intervention débute cette semaine aux Cèdres. A priori, la mise aux normes de l'ascenseur de cette dernière pourrait être réalisée en une semaine, au lieu des deux initialement prévues.

Elle ajoute qu'il y aura une vigilance accrue des services vis-à-vis des résidents durant cette période de travaux.

Madame MARTIN interroge sur les risques d'absence d'accès à l'ascenseur en cas d'incendie.

Madame VOUILLOT répond qu'une des premières consignes en cas d'incendie est justement de ne pas utiliser l'ascenseur. Les résidents doivent rester dans leur domicile en attendant l'évacuation, réalisée logement par logement.

Monsieur MILLOT confirme que les équipes seront fortement mobilisées pour aider les résidents. Des portages de repas seront proposés, ainsi qu'une aide pour monter les courses dans les étages. Les familles des résidents ont également été informées.

Monsieur BILLOD indique qu'une réunion aura lieu prochainement au sein de la résidence et que des informations complémentaires seront données.

Madame WANLIN ajoute qu'un plan d'accompagnement sera donné.

Ces travaux montrent l'importance qu'il y ait deux ascenseurs dans les résidences.

Elle indique que la plupart des CCAS de France sont dans cette situation, le patrimoine étant ancien. La crise sanitaire a fait prendre conscience de la nécessité d'adapter les établissements.

Monsieur GOMES indique que des problématiques existent partout où il y a des ascenseurs. Les coûts sont très importants.

Madame MARTIN souhaite connaître la procédure retenue pour choisir un prestataire.

Madame VOUILLOT explique que le CCAS travaille avec des prestataires retenus suite à des procédures de marché public. La plupart des achats du CCAS sont faits dans le cadre des groupements de commandes de la Ville ou de Grand Besançon Métropole. Le CCAS utilise les marchés à bon de commande et lance, de ce fait, très peu de marchés publics en direct.

Monsieur ROUX, en tant que membre de la Commission d'Appel d'Offres, confirme que les achats sont de plus en plus mutualisés au sein de la collectivité.

Monsieur BILLOD demande si des études ont déjà été réalisées pour l'aménagement de l'accueil de la résidence Agora.

Madame VOUILLOT répond par l'affirmative et ajoute que le CCAS attend que le Département Architecture et Bâtiments de Grand Besançon Métropole puisse l'accompagner sur l'élaboration des plans.

Il s'agit d'une modification de la borne d'accueil, afin de sécuriser davantage cet espace et d'améliorer son fonctionnement (fonctionnement de jour / fonctionnement de nuit).

Monsieur BILLOD trouve que l'accueil actuel de l'Agora n'est pas très attractif.

Madame WANLIN informe les administrateurs que le CCAS recherchait, depuis plusieurs années, des locaux pour l'Antenne Sociale de Quartier située sur le quartier Palente – Clairs Soleils, les locaux actuels n'étant pas adaptés (accessibilité des PMR compliquée, locaux exigus, problématique de confidentialité, problématique d'insectes et de rats...). Le CCAS a trouvé des locaux tertiaires situés en pied d'immeuble, au 191 rue de Belfort. Ils sont en cours de réhabilitation et un bail sera signé prochainement avec le propriétaire. Le déménagement devrait être programmé sur la fin de l'année 2025.

Monsieur SOUCARROS ajoute que les nouveaux locaux sont de plain-pied et se situent, géographiquement, sur le même îlot.

Monsieur BILLOD indique être allé visiter l'Antenne sociale de Palente et avoir trouvé les locaux petits.

Madame WANLIN propose qu'une visite des nouveaux locaux soit organisée une fois que l'équipe aura intégré les lieux.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2025,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2025 du Budget principal,
- ✓ Autorisent les services, si nécessaire, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires du Budget principal (hors dépenses de personnel), dans une limite de 7,5 % des crédits ouverts, pour chacune des sections investissement et fonctionnement,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2025 des budgets annexes, soit :
 - le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
 - les Résidences autonomie,
 - l'Accueil de Jour l'Escapade,
 - le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
 - l'Aide à Domicile (AAD),
 - la Restauration à Domicile (RAD),
 - les Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Question n°4 : Convention de partenariat avec ESN Erasmus pour la mise à disposition d'un logement intergénérationnel

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Madame MARTIN demande si l'intergénérationnel fonctionne bien.

Monsieur ROUX répond par l'affirmative, autant pour les étudiants que pour les personnes âgées.

Madame WANLIN ajoute que l'intergénérationnel se développe dans toutes les Résidences autonomie du CCAS.

Monsieur JOURNEAUX souhaite savoir s'il y a une sélection des étudiants.

Monsieur ROUX explique que c'est l'association ESN Erasmus qui propose des étudiants. Ces derniers s'engagent à participer à des activités intergénérationnelles, à hauteur de 10 heures par mois.

Madame WANLIN indique, qu'en contrepartie, ils sont exonérés du paiement des charges.

Madame MARTIN demande si des personnes autres que des étudiants et des personnes âgées, d'âge « intermédiaire », font partie de ce dispositif intergénérationnel.

Madame WANLIN répond par la négative. Les personnes âgées doivent avoir au minimum 60 ans pour intégrer les Résidences autonomie, sauf pour les personnes en situation de handicap qui peuvent être admises plus tôt.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de partenariat, et ses éventuels avenants.

Question n°5 : Modification du contrat de séjour en Résidence Autonomie

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Monsieur M'BONGO souhaite connaître les modalités de perception de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) en cas de décès.

Madame WANLIN répond que le montant versé pour le mois en cours est dû, il n'y a pas de prorata temporis. Il est ensuite mis fin au versement de l'allocation dès la déclaration du décès du résident.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la modification du contrat de séjour en Résidence autonomie.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaine séance du Conseil d'Administration

Madame WANLIN annonce que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 16 avril 2025 à 17h, au CCAS, salle Henri HUOT.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h32.

La Vice-présidente,

Sylvie WANLIN